



Le 15 février 2011

**Par courriel et par poste**

M<sup>c</sup> Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Éric Fraser**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596  
Télééc. : (514) 289-5197  
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

**OBJET :** Demande relative aux tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2011-2012  
Dossier Régie: R-3740-2010  
Notre dossier : R000355 FE

---

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec Distribution (le Distributeur) désire préciser certains éléments suite à la lecture de la réplique de UC aux commentaires du Distributeur sur les demandes de remboursement des frais, plus précisément ceux concernant le temps de préparation des procureurs.

UC, dans sa lettre du 7 février, soutient que le Distributeur est dans l'erreur lorsqu'il affirme que la demande relative à la préparation de son procureur est de 22 % plus élevée que ce qui avait été budgété, alors que dans les faits elle ne serait plus élevée que de 6,3 %. Or, le Distributeur n'a pas commis d'erreur dans son analyse, mais constate qu'il y a divergence autour du concept de temps d'audience.

En effet, dans la demande budgétaire le temps est désagrégé finement en dix composantes avec un total, pour UC, de 169 heures. De ce montant, le Distributeur a retiré 50 heures pour « participation à l'audience » et 15 heures pour « participation plaidoirie » pour un total de 65 heures. Ainsi, il reste 104 en préparation par rapport aux 126,5 heures réclamées, ce qui donne une augmentation de 22 %. Me Sicard, pour sa part, prend 169 heures moins 50 heures pour la participation à l'audience comme base, soit 119. Elle parle alors d'une croissance de 6,3 %.

Le Distributeur ne croit pas être dans l'erreur lorsqu'il assimile la notion de « participation plaidoirie » à du temps d'audience et non à du temps de préparation.

Cette méthode a été utilisée pour tous les intervenants. Il semble d'ailleurs que le désaccord de l'ACEF de l'Outaouais concernant les heures de préparation repose également sur une différence d'interprétation des heures d'audience.

Je vous prie de recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(s) Éric Fraser*

**Éric Fraser**  
ÉF/js

p.j.

c.c.: Intervenants (*par courriel*)